

Objet: Protection des lacs, cours d'eau et milieux humides du Québec – Quels sont vos engagements ?

Bonjour,

Le vaste réseau de lacs, de rivières, de cours d'eau et de milieux humides du Québec constitue l'une de nos grandes richesses collectives.

Comme le rappelle la *Stratégie québécoise de l'eau 2018-2030*, l'eau est essentielle et omniprésente dans la culture québécoise. Avec quelque 3,6 millions de plans d'eau douce, des dizaines de milliers de rivières et le fleuve Saint-Laurent, l'eau couvre environ 22% du territoire québécois.

Au-delà de son importance comme source d'hydroélectricité, l'eau façonne nos territoires et nos communautés. Nos lacs et nos rivières contribuent directement à notre qualité de vie, à l'activité économique et touristique de nombreuses régions ainsi qu'à la richesse de nos écosystèmes. Ils constituent également des habitats essentiels pour une multitude d'espèces animales et végétales.

Dans la Vallée-de-la-Gatineau, en Outaouais, on compte à elle seule environs **3 200** lacs, dont certains, comme les lacs Pémichangan, des Trente-et-un-Milles et Blue Sea, présentent une qualité et une valeur écologique exceptionnelles. Cette richesse naturelle soutient une industrie récréotouristique importante et contribue directement à la vitalité économique et sociale de nos communautés.

Des plans d'eau de plus en plus vulnérables

Cette richesse est cependant menacée. Les pressions liées aux activités humaines, auxquelles s'ajoutent les effets des changements climatiques, accélèrent la dégradation et le vieillissement de nombreux plans d'eau.

Les menaces auxquelles ils sont confrontés peuvent être regroupées en deux grandes catégories.

Les **pressions internes** sont notamment associées à l'eutrophisation et au vieillissement prématuré des plans d'eau. Elles découlent, entre autres, des installations septiques déficientes, de l'érosion des berges, de l'insuffisance de végétation dans les bandes riveraines, des apports excessifs en nutriments et de diverses formes de pollution diffuse.

Les **menaces externes** comprennent notamment la propagation des espèces aquatiques exotiques envahissantes (EAAE), souvent transportées d'un plan d'eau à l'autre par les embarcations et leurs équipements. Une fois introduites et établies, certaines de ces espèces peuvent se propager rapidement, perturber profondément les écosystèmes et entraîner des coûts considérables de contrôle. Dans certains cas, les dommages deviennent extrêmement difficiles, voire impossibles, à reverser.

Les municipalités et les citoyens ne peuvent agir seuls

La protection de l'eau est une responsabilité collective. Toutefois, les gouvernements du Québec et du Canada disposent des compétences, des moyens financiers et des outils réglementaires nécessaires pour mettre en place des interventions structurantes à grande échelle.

Sur le terrain, ce sont pourtant souvent les municipalités, les organismes environnementaux et les associations de lacs qui se retrouvent en première ligne. Plusieurs municipalités rurales disposent de ressources humaines et financières limitées, alors que les bassins versants, les lacs et les cours d'eau dépassent fréquemment leurs frontières administratives.

Elles ont besoin d'un meilleur soutien, d'un encadrement cohérent et d'un leadership accru des gouvernements supérieurs.

Le Québec dispose déjà d'une structure de gouvernance de l'eau et d'outils importants, notamment la gestion intégrée de l'eau par bassin versant et les plans directeurs de l'eau. Cependant, la multiplicité des acteurs, des programmes et des responsabilités rend parfois la coordination des interventions sur le terrain.

De plus, malgré la mise en place d'initiatives importantes comme le Fonds bleu, les ressources consacrées directement à la restauration des plans d'eau demeurent insuffisantes par rapport à l'ampleur des défis. Les programmes sont souvent ponctuels, complexes d'accès et répartis entre plusieurs initiatives, alors que la protection de l'eau exige des actions concertées et soutenues à long terme.

Il faut maintenant passer à une approche plus structurante

Le Regroupement pour la protection de l'eau de la Vallée-de-la-Gatineau (RPEVG) estime que le prochain gouvernement du Québec devra accorder une priorité accrue à la protection des lacs, des cours d'eau et des milieux humides et hydriques.

Cette protection doit reposer sur une collaboration étroite entre le gouvernement, les municipalités, les organismes de bassins versants, les organismes environnementaux, les associations de lacs et les citoyens.

Nous croyons notamment qu'une politique québécoise cohérente et coordonnée de prévention de la propagation des espèces aquatiques exotiques envahissantes, comprenant des mesures obligatoires de nettoyage et de décontamination des embarcations, constitue l'une des actions les plus importantes que le Québec puisse mettre en œuvre pour protéger ses plans d'eau.

Les règles actuellement variables d'une municipalité à l'autre ne correspondent pas à la réalité des EAEE, qui ne connaissent ni frontières municipales ni limites administratives. Une approche provinciale permettrait d'établir des règles communes, d'assurer une meilleure cohérence des interventions et de soutenir adéquatement les municipalités dans leur application.

À l'approche des prochaines élections québécoises, nous souhaitons donc connaître les positions et, surtout, les engagements concrets des différentes formations politiques en matière de protection de l'eau.

Questions aux candidates, candidats et formations politiques

- 1. Comment évaluez-vous l'état actuel des lacs, cours d'eau et milieux humides du Québec et l'urgence d'agir pour mieux les protéger ?**
- 2. Quelle place la protection de l'environnement, et plus particulièrement celle de nos plans d'eau, occupe-t-elle parmi les priorités de votre formations politique ?**
- 3. Si votre formation politique forme le prochain gouvernement, quelles mesures concrètes comptez-vous mettre en œuvre pour mieux protéger les lacs et cours d'eau du Québec et soutenir les municipalités et les organismes qui interviennent sur le terrain ?**
- 4. Vous engagez-vous à maintenir et à bonifier le financement consacré à la prévention, à la protection et à la restauration des plans d'eau, notamment par l'intermédiaire du Fonds bleu, et à rendre ces programmes plus accessibles aux organismes et aux communautés locales ?**
- 5. Soutenez-vous l'élaboration d'une politique québécoise harmonisée de prévention des EAEE comprenant des exigences de nettoyage et de décontamination des embarcations avant leur mise à l'eau ? Si oui, quelles mesures votre formation politique serait-elle prête à mettre en place ?**

Nous invitons chacune des formations politiques ainsi que leurs candidats et candidats à nous transmettre leurs réponses et leurs engagements par écrit à président@rpevg.ca

Le RPEVG s'engage à faire connaître ces réponses à ses associations membres, à ses partenaires et aux citoyens de la Vallée-de-la-Gatineau afin qu'ils puissent connaître les engagements des différentes formations politiques en matière de protection de l'eau.

Nous invitons également les représentants des formations politiques à participer à notre Assemblée générale annuelle, qui se tiendra le samedi 19 septembre à la salle municipale de Messines à partir de 9 heures, afin d'échanger avec les représentants des associations de lacs et les citoyens de notre région sur cet enjeu essentiel pour l'avenir de nos communautés.

Nous vous remercions de l'attention portée à cette démarche et attendons avec intérêt vos engagements.

Francis LeBlanc

Président

Regroupement pour la protection de l'eau de la Vallée-de-la-Gatineau (RPEVG)

